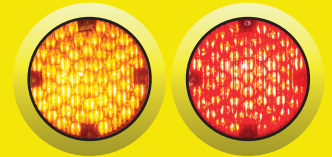


AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE PRÈS DES ÉCOLES ET DES AIRES DE JEU



À mesure qu'augmente le nombre des parents qui conduisent leurs enfants à l'école, il en va de même pour la circulation près des écoles et des aires de jeu. En tant que parent, il y a plusieurs choses que vous pouvez faire pour créer un environnement sécuritaire pour vos enfants :

- Laisser votre véhicule à la maison et marcher jusqu'à l'école pour y amener l'enfant.
- Si l'enfant en a l'âge, lui permettre d'utiliser Brampton Transit, de marcher ou d'utiliser sa bicyclette ou ses patins à roues alignées pour se rendre à l'école.
- Lors de la conduite de l'enfant à l'école, favoriser la création d'un environnement sécuritaire en reconnaissant et en respectant la signalisation routière près des écoles et des aires de jeu.

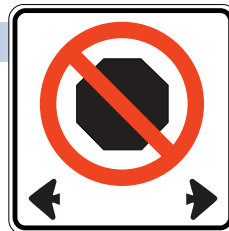
ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT

Ne garez pas votre véhicule dans une ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT. Vous pouvez vous immobiliser brièvement pour faire descendre ou monter un passager, mais ne pouvez pas attendre dans votre véhicule, ni laisser ce dernier sans surveillance.



ZONE D'ARRÊT INTERDIT

Ne vous immobilisez pas dans une ZONE D'ARRÊT INTERDIT, quelle que soit la raison. Un véhicule immobilisé dans une telle zone peut gêner la visibilité des autres conducteurs, conductrices et des piétons, et augmenter les risques de collision. Des zones d'arrêt interdit peuvent se situer aux emplacements suivants :



À 15 mètres ou moins d'un passage désigné pour écoliers

- À 15 mètres ou moins d'une intersection
- D'un côté ou l'autre d'une voie de circulation située près d'un terrain scolaire, d'une aire de jeu ou d'un parc

AIRES DE DÉPOSE RAPIDE

Ces zones sont conçues de sorte qu'on puisse déposer ou faire monter les enfants à l'école rapidement et efficacement. Ne garez pas et ne laissez pas sans surveillance votre véhicule dans l'aire de dépose rapide.

COULOIRS RÉSERVÉS AUX POMPIERS

Les couloirs réservés aux pompiers facilitent l'accès rapide à une bâtisse par les services d'incendie et d'urgence. Entraver ces voies, même pour faire descendre ou monter vos enfants, peut représenter un danger pour tous. Vous pouvez encourir une amende pour l'usage impropre d'un couloir réservé aux pompiers.

PASSEURS SCOLAIRES

Ce panneau d'arrêt du passeur scolaire assujettit aux mêmes obligations juridiques que celles d'un panneau d'arrêt à une intersection. Ces obligations sont établies dans le Code de la route de l'Ontario. Vous devez vous arrêter lorsque le passeur scolaire s'apprête à accéder à la voie de circulation en portant le panneau d'arrêt à la verticale, et demeurer immobilisé jusqu'à ce que les enfants et le passeur aient bien quitté la voie.



AUTOBUS SCOLAIRES

Sur toute voie de circulation, les conducteurs et conductrices s'approchant d'un autobus scolaire immobilisé dont les feux rouges supérieurs clignotent en alternance doivent s'immobiliser à 20 mètres au moins de l'autobus. Les conducteurs et conductrices ne peuvent circuler de nouveau avant que l'autobus ait commencé à se déplacer ou que les feux rouges aient cessé de clignoter.



PANNEAUX DE ZONE SCOLAIRE

Ce panneau indique aux conducteurs et conductrices qu'ils s'approchent d'une zone scolaire. Ralentissez, redoublez de prudence et prenez garde aux enfants.



PANNEAUX DE PASSAGE D'ÉCOLIERS

Ce panneau signale la présence d'un passage d'écoliers. Prenez garde aux enfants et suivez les directives du passeur scolaire. Les conducteurs et conductrices ne sont pas tenus de s'arrêter lorsque le passeur scolaire n'est pas au passage.



SIGNAUX AVANCÉS DE PIÉTONS

Ce panneau indique aux conducteurs et conductrices qu'ils s'approchent d'une zone où peuvent se trouver des piétons.



SIGNAUX AVANCÉS D'AIRE DE JEU

Ce panneau indique aux conducteurs et conductrices qu'une aire de jeu est à proximité de la voie devant eux. Il est possible qu'il s'y trouve des enfants allant depuis et vers l'aire de jeu.



POURQUOI PRENDRE DES RISQUES?

La véritable amende pour violation des règlements de la circulation en zone scolaire est le risque de compromettre la sécurité des enfants et des autres usagers de la route. En tant que conducteur ou conductrice, il est important que vous respectiez les règlements et pratiques sécuritaires du Code de la route pour la sécurité de nos voies de circulation, particulièrement près des écoles et des aires de jeu.